

DÉCLARATION DU SÉNÉGAL A LA VINGT-QUATRIÈME (24^{ÈME}) SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (CIAC), PRONONCÉE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR MOMAR GUEYE, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DU SÉNÉGAL AUPRÈS DE L'OIAC

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Distingués Délégués,
Mesdames, Messieurs,**

La délégation sénégalaise souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Azerbaïdjan et l'Ambassadeur Kamal Bashir AHMED, Représentant Permanent de la République du Soudan, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Chine ainsi que du Groupe africain.

Au nom du Sénégal, je voudrais juste ajouter ces quelques éléments.

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter très chaleureusement, pour votre élection à la tête de notre Conférence.

Votre leadership et votre expérience permettront, j'en suis convaincu, de conduire nos travaux à des conclusions heureuses. Dans ce cadre, je voudrais vous assurer de la coopération entière de la délégation sénégalaise.

Je tiens, également, à exprimer le soutien et la confiance renouvelée de ma délégation au Directeur Général de l'OIAC, Monsieur Fernando Arias, que nous remercions pour le rapport exhaustif et instructif sur les activités de notre Organisation.

Je voudrais aussi saluer la disponibilité sans faille du Secrétariat technique et son efficacité hautement appréciée, dans l'appui apporté aux États Parties.

Monsieur le Président,

Dans le combat que nous menons, ensemble, pour la paix et la sécurité internationales, la destruction totale des armes chimiques constitue une étape primordiale.

C'est ce qui explique l'adhésion du Sénégal à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (« la Convention ») et son engagement à œuvrer à la réalisation de ses objectifs.

Le Sénégal voudrait réaffirmer ici, une fois encore, sa condamnation sans équivoque de l'utilisation d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques comme arme par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances.

Aucune raison ne saurait justifier l'emploi de ces armes et leurs utilisateurs devront répondre de leurs actes criminels.

La destruction complète et vérifiable de tous les stocks, y compris les armes chimiques anciennes et abandonnées, et la prévention de leur réémergence est une priorité absolue pour mon pays.

Aussi, ma délégation attache une grande importance à l'universalité de la Convention et, à cet égard, réitère solennellement son appel aux États qui ne sont pas encore parties à la Convention de la ratifier ou d'y adhérer.

Mon pays encourage les efforts déployés visant à équilibrer la représentation géographique et le genre au sein du personnel du Secrétariat technique, dans l'optique de permettre aux candidats des régions en développement d'accéder à des postes de responsabilité.

Monsieur le Président,

Bien qu'il ne soit ni détenteur, ni importateur encore moins exportateur d'armes chimiques, le Sénégal dispose, néanmoins, d'entreprises qui font usage de la chimie à des fins pacifiques.

Il en est ainsi des industries chimiques, cosmétiques, textiles, des cimenteries et des industries fabriquant des insecticides.

Pour l'essentiel, elles ont, à disposition, des laboratoires qui participent à la formation d'étudiants, à l'avancée de la recherche scientifique et qui collaborent aux niveaux national, régional et international avec des industries et des universités pour le développement d'applications chimiques utiles. Le renforcement des capacités techniques et scientifiques de ces laboratoires pour l'utilisation pacifique de la chimie constitue donc une priorité pour mon pays.

Monsieur le Président,

Ma délégation se réjouit des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de l'OIAC pour l'Afrique qui revêt une importance capitale pour les États africains.

À cet égard, le Sénégal se félicite de la 21^{ème} rencontre annuelle des autorités nationales des États africains parties à la CIAC, tenue du 05 au 07 novembre 2019 et au cours de laquelle la note conceptuelle de la 5^{ème} phase du Programme pour l'Afrique a été positivement appréciée par les délégués.

Outre la restructuration et la pérennisation de ce Programme, ma délégation voudrait souligner l'importance de l'adapter aux spécificités régionales et nationales, en mettant l'accent, entre autres, sur le renforcement des capacités des laboratoires, la promotion de la coopération Sud-Sud, la création des centres d'excellence et la promotion de l'utilisation pacifique de la chimie aux seules fins de développement économique et technologique.

De même, tout en réitérant l'importance des contributions volontaires en faveur de ce Programme, le Sénégal estime qu'il serait judicieux d'envisager son financement dans le cadre du budget ordinaire de l'OIAC.

Monsieur le Président,

Lors des négociations de la Convention sur les Armes Chimiques, les stocks d'armes chimiques détenus par les gouvernements pour être utilisés par les forces militaires avaient été considérés comme la principale menace à contrecarrer.

Alors que cela reste toujours d'actualité, bien que considérablement réduite, une autre menace de matériaux toxiques utilisés par des acteurs non étatiques à des fins terroristes ou criminelles est devenue encore plus préoccupante.

Dans ce cadre, ma délégation salue le travail remarquable qui est en train d'être accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, dirigé par l'Ambassadeur Ngofa du Nigéria et le Sous-Groupe de travail sur les acteurs non étatiques, présidé par l'Ambassadeur Infante du Chili.

Monsieur le Président,

Face à la résurgence de nouvelles menaces, la modification technique du tableau 1 de l'Annexe sur les produits chimiques de la CIAC devient une impérieuse nécessité.

Dans cette perspective, ma délégation soutient les deux projets de décision proposés conjointement par le Canada, les Etats-Unis et les Pays-Bas d'une part et la Fédération de Russie d'autre part.

Aussi, une attention particulière doit être apportée à la question des produits à gaz incapacitant utilisés dans le domaine du maintien de l'ordre afin d'éviter que, sous ce prétexte, relatif aux impératifs de sécurité publique, des produits considérés comme licites mais qui ont des effets dévastateurs sur le système nerveux central, soient utilisés contre les manifestants.

Monsieur le Président,

Un enjeu crucial à cet égard est l'application de contrôles nationaux efficaces sur les transferts (exportations, importations, transits, transbordements et réexportations) des produits chimiques, équipements et technologies concernés. Les mesures de contrôle aux frontières et d'application de la loi doivent être mises en œuvre par les États parties pour détecter, empêcher, éviter et combattre le trafic et la négociation illégaux d'armes chimiques et de biens à double usage qui pourraient être utilisés comme armes chimiques.

Monsieur le Président,

L'encouragement de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de la chimie est un but important de la Convention.

Pour de nombreux États parties, cet objectif demeure une raison importante de l'attachement à la Convention et à l'OIAC. Cette coopération revêt deux aspects : ne pas entraver les progrès économiques et technologiques des États parties et élaborer des programmes OIAC avantageux de promotion de la coopération internationale entre États parties.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués merci de votre aimable attention.

Ma délégation demande que cette déclaration soit publiée comme document officiel de notre Conférence.